

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-156-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

N° 156/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2019,

Objet de la délibération :

SPEE : demande de subvention à la Région dans le cadre du déploiement des plate-formes territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) et de la mise en place du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	4
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	76

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s

Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bonnefoi Frédéric quitte la séance à 22h40.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièremont Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à M. Roland Jean-Louis, Mme Chanudet Djamilia à M. Pernin Daniel, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Galmiche Christelle à M. Chabod Gérard, Mme Bournez Estelle à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Procuration

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Boucon-Galimard Sabine, Ms. Debray Michel, Nicolet Jean-Paul & Guinchard Jean-Pierre.

Absent(e)s

Mmes Muller Valérie, Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Bourgon Jean-Michel, Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Simon Gilles, Quété Gérard et Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Service [au] Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) est un service unique, ouvert à tous les particuliers propriétaires occupant ou propriétaires bailleurs de maisons individuelles, comprenant deux échelons d'action : un régional avec un service de base et un territorial pour les « territoires moteurs ». Il est doté d'un tarif différencié selon le niveau de revenu et vise à accompagner les ménages, tant techniquement qu'économiquement, dans des travaux de réhabilitation énergétique à un niveau de performance ciblé BBC en rénovation globale ou par étapes.

Ce service, complémentaire et mutualisé demande la création de deux postes complémentaires : un animateur SPEE consistant à animer la démarche et particulièrement à créer un cadre favorable et ainsi faire émerger l'offre (formation et groupement d'artisans, partenariats bancaires...) et la demande de rénovations thermiques ; un accompagnateur qui sera le premier interlocuteur de tous les ménages ayant des questions ou un projet de réhabilitation et qui accompagnera administrativement les ménages se lançant dans les démarches SPEE.

Les charges salariales des deux postes, les charges connexes associées et les dépenses externes de communication constituent les charges fixes de demande de subvention à la Région.

Les objectifs quantitatifs d'accompagnement de ce dispositif SPEE sur la Communauté de communes Loue Lison sont les suivants : dès 2020, 40 rénovations (BBC ou BBC par étape) ; en 2021, 80 rénovations (BBC et BBC par étape) ; en 2022, 120 rénovations (BBC et BBC par étape).

Cet accompagnement sera en partie assuré par l'accompagnateur embauché, mais aussi par un prestataire externe recruté pour l'accompagnement technique des ménages. Cet accompagnement technique payant est intégralement subventionné par la Région et par la CCLL, sans reste à charge au ménage quel que soit son niveau de revenu. Les aides à l'accompagnement des ménages de la part de la Région et de la CCLL sont proportionnelles au nombre de ménages se lançant dans le dispositif (au niveau de performance retenu ainsi qu'à leur niveau de revenu) et constituent donc la part variable de demande de subvention à la Région.

Au regard de la description ci-dessus et du dossier de demande d'aide qui sera adressé à la Région Bourgogne Franche Comté et à l'ADEME, le budget public global du dispositif est de **1 152 000 € sur les 3 ans**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de lancer cette démarche, sous réserve de la signature d'une convention avec la Région précisant les montants et modalités de versement des aides au titre de l'animation et des prestations, sachant que, s'agissant de dépenses de fonctionnement, la CCLL devra obtenir des acomptes au fur et à mesure de l'avancement de l'opération en ingénierie et en prestations.
- AUTORISE Le Président à solliciter les aides financières sous forme de subventions à la Région Bourgogne Franche Comté pour les **années 2020-2021-2022** selon les montants et taux suivants :

TOTAL CONVENTION 3 ANNEES (objectif : 240 logements et mise en mouvement du territoire autour de la transition énergétique)

DEPENSES		RECETTES		
Charges de personnel (salaires, communication, formations, autres)	240 000,00 €	CCLL	48 000,00 €	20 %
		Région BFC	192 000,00 €	80 %
Prestations : Audits énergétiques et accompagnement technique	912 000,00 €	CCLL	328 824,00 €	36 %
		Région BFC	583 176,00 €	64 %
		Ménages	0,00 €	0 %
TOTAL	1 152 000.00 €	TOTAL	1 152 000.00 €	100 %
		CCLL	376 824.00 €	33 %
		Région BFC	775 176.00 €	67 %
		Ménages	0.00 €	0 %

La CCLL sollicite donc 775 176 € auprès de la Région Bourgogne Franche Comté pour les trois années 2020/2022 du dispositif.

Les subventions dédiées aux audits énergétiques concernent les ménages et elles seront votées individuellement pour chaque ménage par la région.

- AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.19

Pour Extrait conforme,

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Beland
25290 ORNANS

Jean-Claude GRENIER
Président

